

Projet agro-pastoral patrimonial et cultures de diversification

Commune d'Oletta



Dossier de présentation du projet

Version Août 2025

SOMMAIRE

I. Table des matières

I.	CONTEXTE DU PROJET ET OBJECTIFS DU DOCUMENT	3
1.	TERRAINS CONCERNES – EMPRISE FONCIERE DU PROJET	3
2.	OBJECTIFS DU PROJET ET DU DOCUMENT	5
II.	ENJEUX PAYSAGERS, REGLEMENTAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX.....	6
1.	ENJEUX PAYSAGERS	6
2.	ENJEUX DEFRICHEMENT	10
3.	ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES.....	12
III.	CLIMAT, SOL, TOPOGRAPHIE ET RESSOURCES EN EAU : UNE MOSAIQUE DE POTENTIELS.....	14
1.	DONNEES GEOLOGIQUE ET RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINES	14
1.	TOPOGRAPHIE ET CLIMAT : ZONAGE	15
IV.	PLAN D’IMPLANTATION PROPOSE DE CULTURES.....	23
V.	UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE EXIGEANTE.....	25
2.	RESTAURER LE BATI ANCIEN ET ASSURER L’INSERTION PAYSAGERE DES ACCES AUX SITES	26
	<i>Traitement architectural des limites, accès, clôtures et portail.....</i>	<i>26</i>
	<i>Plusieurs restaurations de bâtis anciens sont prévues.....</i>	<i>26</i>
VI.	CONCLUSION	32

Table des Illustrations :

Figure 1 : schéma de l’unité paysagère Nebbiu-Conca de Oro (source atlas des paysages de Corse)	7
Figure 2 : Diagramme ombro-thermique – col de teghime – données modélisées (source meteoblue)	16
Figure 3 : Diagramme des températures – col de Teghime- données modélisées (Sources meteoblue)	17
Figure 4 : Diagramme du nombre de jours de vent – Col de Teghime – Données modélisées (source météo blue)	18
Figure 5 : Rose des vents – Col de Teghime- Données modélisées (Source météo blue).....	19
Figure 6: Image générée par IA : Ovins pâturent une plantation de pistachiers à Patrimonio.....	26
Figure 7 : Plan de principe de construction du bâtiment agricole (hors auvent et panneaux PV)	31
Photo 1 : vestiges de la chataîgneraie dégradée	7
Photo 2 : oléastres sur les coteaux	8
Photo 3 : Pâturage d’altitude	9
Photo 4 : Ancien pailler	9

Photo 5 : présence d'éboulis et résurgences d'eau	14
Photo 6: Source et aménagements d'abreuvoirs	14
Photo 7 : Ecaleuse monocorps avec système d'injection d'eau montée sur châssis.....	28
Photo 8 : Séchoir à flux d'air chaud vertical avec brûleur à gasoil	28

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.

Carte 1 : Localisation des parcelles vue lointaine (fond satellite)	3
Carte 2 : Localisation des parcelles vue proche (fond satellite)	4
Carte 3 : Parcelles cadastrales sur matrice cadastrale	4
Carte 4 : Localisation des sites inscrits à proximité du projet	10
Carte 5 : Zone boisées soumises à autorisation de défrichement (sources site DDT Haute-Corse).....	10
Carte 6 : Cartographie des zones boisées à défricher ou à complanter pour rénovation de l'olivieraie et de la châtaigneraie.....	11
Carte 6 : Localisation des ZNIEFF de Type 2	12
Carte 7 : extrait de la carte géologique (BRGM).....	14
Carte 8 : Localisation des sources et / ou forages (sources infoterre BSS-BRGM)	15
Carte 9 : photo aérienne période 1950-1965 (Sources geoportail).....	16
Carte 10 : Topographie de la zone d'étude	21
Carte 11 : Plan d'implantation et d'aménagement des parcelles (parcelles cultivées, bâtiments, pistes).....	22

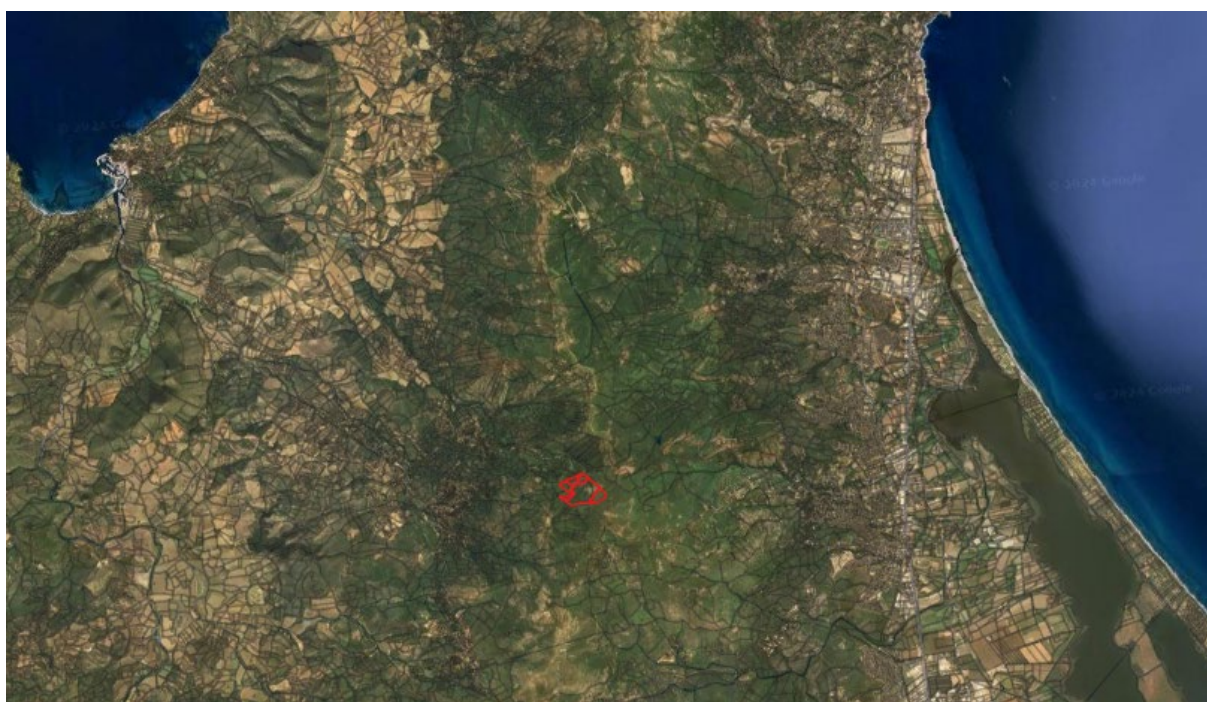
I. Contexte du projet et Objectifs du document

1. Terrains concernés – emprise foncière du projet

Le projet d'implantation repose sur des parcelles récemment acquises par Monsieur DOUBI, et des parcelles mises en fermage par la mairie d'Oletta. La surface totale est de 21,9 ha.

id	Code Insee	Section	Numero	Nom commune	Surface ha	Surface
22	2B185	0D	1237	Oletta	2,839	2,8 ha
31	2B185	0D	1242(a)	Oletta	13	13 ha
23	2B185	0D	1189	Oletta	1,437	1,4 ha
24	2B185	0D	1188	Oletta	1,791	1,8 ha
25	2B185	0D	1187	Oletta	1,826	1,8 ha
26	2B185	0D	1186	Oletta	0,002	20 m ²
27	2B185	0D	1183	Oletta	1,002	1 ha

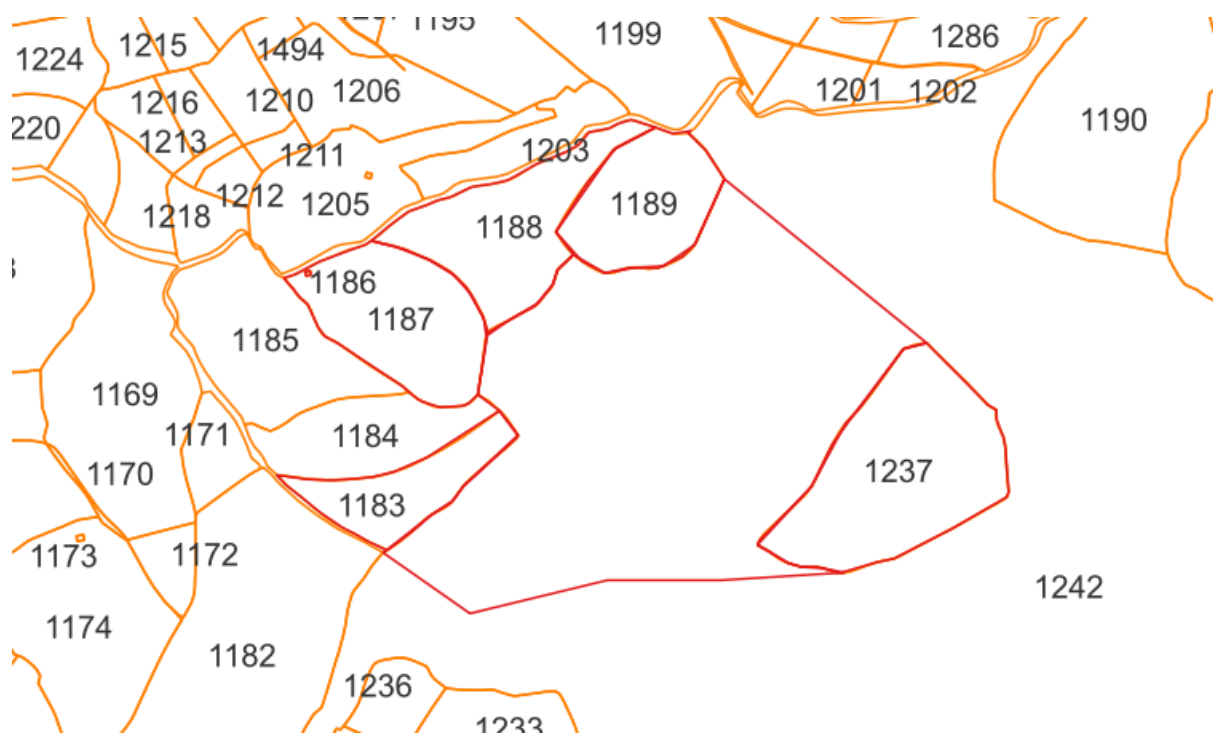
Les cartes suivantes précisent la localisation des parcelles sur fond satellite et sur la matrice cadastrale.



Carte 1 : Localisation des parcelles vue lointaine (fond satellite)



Carte 2 : Localisation des parcelles vue proche (fond satellite)



Carte 3 : Parcelles cadastrales sur matrice cadastrale

Monsieur Amine DOUBI, exploitant depuis 2014 les safranières d'Oletta, a récemment acquis des terrains situés dans les espaces plus montagnard de la commune. Un bail a été signé avec la mairie d'Oletta possédant des parcelles au niveau des crêtes de la commune.

Les parcelles concernées sont situées sur la commune d'Oletta, D1237, D124, D1189, D1188, D1187, D1186, D1183.

Il est à noter que la parcelle D1242 doit faire l'objet d'un redécoupage et de l'attribution d'un nouveau numéro cadastral. En effet, le bail entre l'exploitant et la mairie ne portera que sur une surface de 13 ha. Dans ce document on fera référence au numéro cadastral actuel suivi éventuellement d'un indice a pour désigner la sous parcelle.

Les pièces graphiques, seront précisées après passage du géomètre, mais les limites de parcelles et les ordres de grandeur de surface sont suffisamment connues pour pouvoir avancer dans la présentation des différents dossiers réglementaires.

2. Objectifs du projet et du document

Le premier objectif de ce document est **d'explorer les potentialités agronomiques de ces terrains**. L'exploitant souhaite mener un projet d'agriculture diversifiée, se basant sur les concepts de l'agroforesterie. Il souhaite préserver et remettre en valeur le patrimoine agro-pastoral des terrains et favoriser par ses pratiques et les aménagements écologiques la biodiversité du site.

Ce dossier **cadre aussi les enjeux réglementaires** afin de faciliter par la suite l'obtentions des diverses autorisations. La prise en compte des enjeux paysagers, patrimoniaux et environnementaux dès le stade de la conception permettront de construire un projet basé **sur la démarche Eviter-Réduire-Compenser** recommandée par le Code de l'environnement.

Le rapport permet donc de présenter :

- **Les différents enjeux réglementaires** à prendre en compte dans la démarche de construction du projet ;
- Les **données sur les potentialités agronomiques et techniques** du site qui permettront de recommander un certain nombre de cultures et de productions agricoles, leurs principes d'implantation ;
- Des **cartes de principes d'aménagement agricoles**, étant entendu que des ajustments après défrichement et finalisation des délimitations foncières seront nécessaires pour s'adapter au mieux aux contraintes physiques et topographiques du terrain, aux potentialités des sols, à la prise en compte fine des espèces éventuellement d'intérêt patrimoniales ou environnementales trouvées lors des opérations de nettoyage ;
- Un **ensemble de principe de gestion des cultures recommandées dans les phase d'exploitation des terrains**. Le porteur de projet souhaite mettre en œuvre *a minima* le cahier des charges de **l'agriculture Biologique**, s'inscrire dans une **démarche de certification de l'origine pour les cultures patrimoniales reconnues en Corse** (miel, châtaigne, huile d'olive), et mettre en œuvre au mieux les principes de **l'agro-écologie pour favoriser la biodiversité** et travailler à la **robustesse** de l'exploitation ;
- **De préciser la démarche environnementale exigeante retenue** par le porteur de projet qui s'appuie entre autres sur les recommandations des chartes paysagères en vigueur en Haute Corse choix des espèces endémiques, implantation selon les courbes de niveau, préservation des éléments remarquables du paysage, des haies, des écoulements naturels des eaux...) ;
- **De préciser les principes de restauration du bâti ancien** (pagliaghju, murets en pierre et restanques), comme support à l'activité de production, de préciser le tracé des routes, des accès et des portails ;
- **De préciser l'implantation un bâtiment agricole multifonctionnel** (stockage, atelier, séchage)

II. Enjeux paysagers, réglementaires et environnementaux

Le Site appartient à l'Unité paysagère Nebbiu- Conca d'oru. Situé à proximité du Cime di Zuccarellu qui culmine à 955 m, les parcelles dominant à l'Est la plaine de Biguglia et à l'Ouest les plaines et versants du Nebbiu. Elles sont partagées par une crête le Monte Redia à 852 m d'altitude.

1. Enjeux paysagers

Les éléments marquants de cette unité paysagère sont détaillés sur le site de la DREAL dans son atlas des paysages de Corse.

Le Nebbiu, « pays des brumes », doit son toponyme aux nébulosités qui s'élèvent souvent avant le lever du soleil, lorsque l'air humide remontant de la mer rencontre celui plus froid descendu des montagnes. Depuis l'époque paolienne, la région est également connue sous le nom de Conca d'Oru – la Conque d'or : au-delà de l'analogie de forme avec le coquillage, l'expression rappelle que la contrée était autrefois réputée pour sa richesse agricole, ses vergers et ses vignobles dont les pentes étaient couvertes jusqu'aux premières montagnes. Dans cette « corne d'abondance » abritée au fond du golfe de Saint-Florent, la fertilité des sols a favorisé une présence humaine très ancienne dont témoignent de nombreux vestiges de tout âge (menhirs, églises et chapelles romanes ou baroques, couvents, architecture rurale vernaculaire...). Jusqu'au début du XXe siècle on exportait miel, fruits et châtaignes, vins et olives par le port de Saint-Florent, bâti sur l'emplacement d'une ancienne cité romaine.

La « conque d'or » au sens strict correspond à la partie centrale de l'ensemble, organisée autour de la plaine de l'Alisu, vers laquelle versants et cours d'eau convergent en éventail.

Depuis le bord de mer, cette cuvette s'élève progressivement jusqu'aux crêtes des montagnes. Les pentes douces de l'étage inférieur accueillent des cultures diversifiées. A proximité d'Oletta l'aménagement récent d'une retenue d'eau sur l'Alisu a permis de développer une production céréalière et fourragère. **Plus haut les champs laissent place aux vergers en terrasses et aux oliveraies pâturées, eux-mêmes remplacés par la châtaigneraie et les pâturages d'altitude sur les versants.** Les villages (Oletta, Olmeta di Tuda, Vallecalle, Rapale, Sorio, San Gavino di Tenda, Santo Pietro di Tenda) se sont installés en balcon, dos à la montagne, à peu près sur la même ligne de niveau (2-3).

Ils sont tournés pour la plupart vers le golfe qu'ils aperçoivent au loin, sur la toile de fond gris bleutée du cap Corse – alors qu'en bas de la plaine une série de petits reliefs masque la vue sur le littoral ; la mer est ainsi d'autant plus présente dans le paysage que l'on s'élève en altitude. De même, vu depuis le rivage, l'arc de cercle des villages ressort sur l'arrière-plan des montagnes. Un réseau de petites routes dessert ces localités, facilitant la découverte des paysages et du patrimoine.

Au-dessus des villages, la ligne de crête partage les eaux de l'Alisu et celle du Bevincu, dont la vallée perchée bascule vers la plaine orientale au-delà de l'étroit défilé de Lancone. **La haute vallée reste cultivée autour des villages (Murato, Rutali), mais la châtaigneraie dégradée, les pâturages et le maquis sont les éléments dominants du paysage.** Celui-ci devient très sauvage dans les gorges encaissées que le fleuve a creusées dans le massif de schistes, avant d'aller mêler ses eaux à celles de l'étang de Biguglia (4).

(Source atlas des paysages de Corse- DREAL)

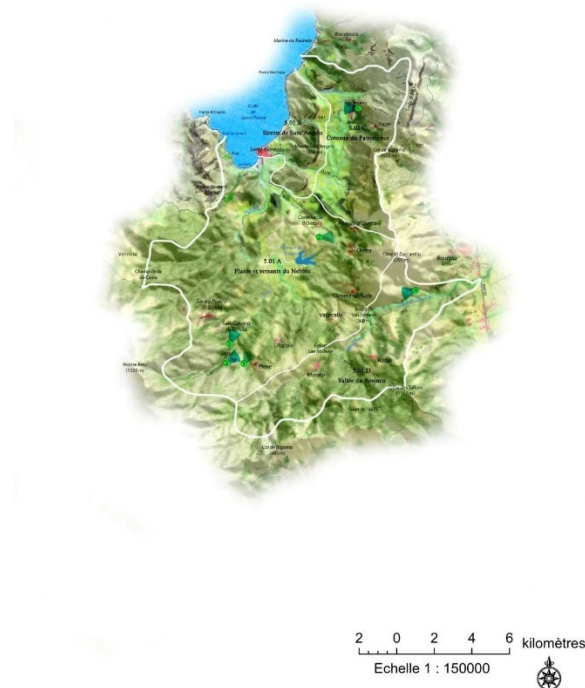


Figure 1 : schéma de l'unité paysagère Nebbiu-Conca de Oro (source atlas des paysages de Corse)

Sur le site du projet, on retrouve **certains des éléments significatifs de cette unité paysagère qui devront être valorisés et préservés par le projet.**

Une châtaigneraie dégradée :

Plusieurs sujets sont toujours présents sur le site. Implantés sur d'anciennes terrasses, sur les versants nord et abrités du vent, ils étaient arrosés par le ruissellement canalisé des résurgences hydriques.

Cette châtaigneraie doit être restaurée. Si les arbres sont trop dégradés pour la production, ils doivent être conservés car refuges pour de nombreuses espèces. En outre, le lierre qui a recouvert certains d'entre eux est une ressource mellifère très intéressante pour la production de Miel de Corse.



Photo 1 : vestiges de la châtaigneraie dégradée

Autre marqueur du paysage, **les anciens vergers d'oliviers**. Une partie des coteaux des parcelles du projet **sont couverts d'oléastres**. La détermination fine de leur implantation n'a pas été possible, du fait du fort emmaquisement des parcelles concernées.

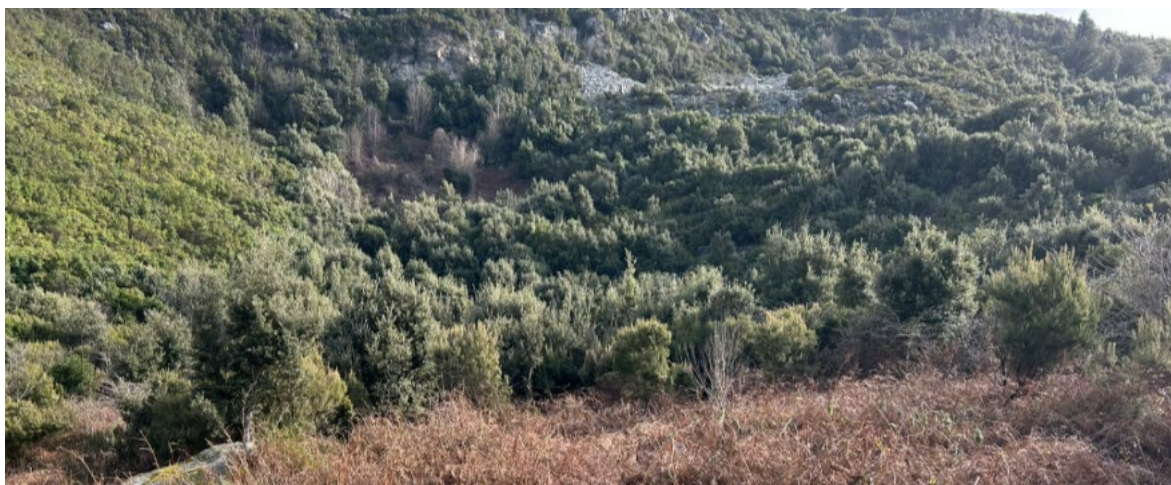


Photo 2 : oléastres sur les coteaux

Après nettoyage, les cépées seront éventuellement greffées. Les Coteaux où sont implantés de manière spontanée ou vestige d'anciens vergers cultivés, sont favorables à la culture du pistachier. Cet arbre a en effet le même écosystème que l'olivier. C'est donc principalement sur les coteaux situés sur la face Ouest des parcelles et en aval de la piste qui les traverse que pourront être implantés les pistachiers complantés avec les anciennes cépées d'oliviers.

Les versants sont occupés par des pâturages d'altitude, essentiellement bovins. Ces pâturages sont dégradés, notamment du fait d'une érosion marquée.

En versant Est, le long de la crête, **une piste DFCI marque le paysage**. Une bande coupe-feu est implantée et doit être maintenue.

Le projet envisage, en lien avec la commune et les pompiers, **l'implantation d'espèces arbustives héliophile et xérophyte**, qui seraient implantées le long des courbes de niveau pour réduire l'érosion, favoriser l'infiltration de l'eau et éviter la propagation des incendies. Le câprier s'accommode bien de sols peu profonds grâce à son système racinaire puissant. Il pourrait être un candidat intéressant pour la mise en valeur agricole de ses versants Est battus par les vents.

En Provence, une association « les câpres du Garlaban » réintroduit depuis peu cette culture dans le Secteur de Roquevaire et de Cuges les Pins. Le porteur de projet a pris contact avec cette association pour évaluer la faisabilité de l'implantation de cette culture.



Photo 3 : Pâturage d'altitude

Plusieurs vestiges du patrimoine agro-pastoral de la région sont présents sur site. Notamment deux paillers en relativement bon état qui doivent être préservés voire restaurés.



Photo 4 : Ancien pailler

Des restanques de pierre ont permis de créer des zones cultivables et des sols profonds. Leur remise en valeur sera nécessaire pour le projet agricole et essentielle pour la valorisation du patrimoine rural du site.

Les parties les plus basses des parcelles cadastrales 1186 1187 1188 et 1189 devaient probablement être cultivées en blé ou orge avant la déprise agricole. On se propose de reconquérir ses espaces de culture et d'y implanter une culture de pistachiers.

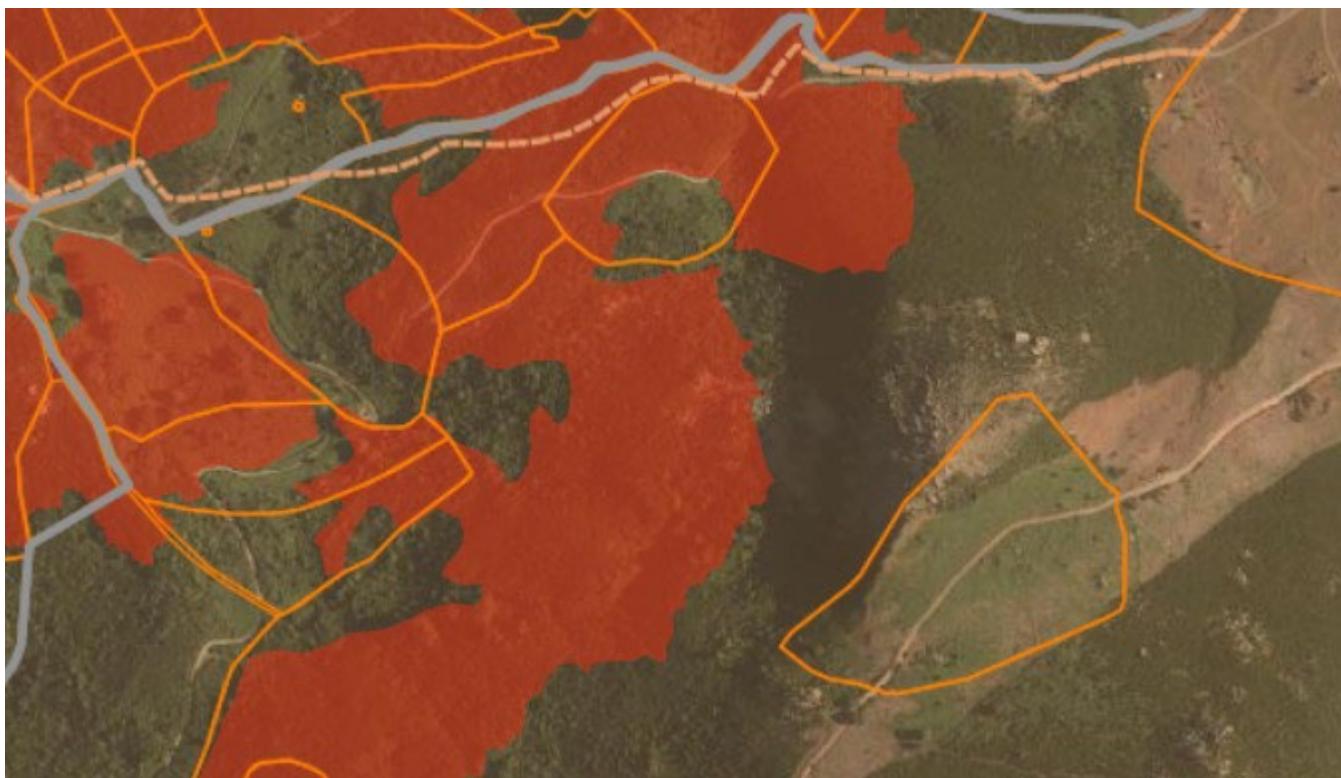
Pour mémoire, les parcelles ne sont pas situées en site classé ou inscrit.



Carte 4 : Localisation des sites inscrits à proximité du projet

2. Enjeux Défrichement

Une grande partie des parcelles étaient déjà défrichées ou nettoyées (avant l'achat et la prise de bail). Le site de la DDT de haute Corse présente en rouge les zones considérées comme boisées et devant donc faire l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement avant-projet.



Carte 5 : Zone boisées soumises à autorisation de défrichement (sources site DDT Haute-Corse)

Le tableau ci-dessous présente l'estimation du Pourcentage de la surface de chaque parcelle cadastrale classée comme « boisée » selon les cartographies du service de défrichement de la DDT de Haute Corse.

id	Code Insee	Section	Numero	Nom commune	Surface ha	Surface	Non défrichée
22	2B185	0D	1237	Oletta	2,839	2,8 ha	0%
31	2B185	0D	1242	Oletta	13	13 ha	40%
23	2B185	0D	1189	Oletta	1,437	1,4 ha	60%
24	2B185	0D	1188	Oletta	1,791	1,8 ha	80%
25	2B185	0D	1187	Oletta	1,826	1,8 ha	20%
26	2B185	0D	1186	Oletta	0,002	20 m ²	0%
27	2B185	0D	1183	Oletta	1,002	1 ha	30%

Une partie des parcelles boisées ne sera pas défrichée (parcelles de forte pente, sommets) le boisement restera en place, un nettoyage permettra éventuellement de réduire les risques incendies. Les parcelles seront par la suite entretenues par la tonte naturelle de petits ruminants.

Les parties basses proches sont d'anciennes restanques qui font l'objet de débroussaillage régulier pour la lutte contre les risques incendies.

La carte suivante superpose les zones d'implantation des futures plantations avec les zones boisées de la DDTM.

La demande de défrichement porte donc sur ces zones d'intersection.



Carte 6 : Cartographie des zones boisées à défricher ou à complanter pour rénovation de l'olivieraie et de la châtaigneraie

Il s'agira donc de soumettre une demande d'autorisation de défrichement aux services concernés de la DDT.

En outre, la surface concernée par le défrichement excédant 0,5 ha, mais étant inférieure à 25 ha, le porteur de projet devra soumettre à la DREAL une demande d'examen au cas par cas de sa demande de défrichement.

Il faut cependant souligner qu'une grande partie des terrains à défricher correspondent plus à une restauration agroforestière qu'à un réel défrichement. Il s'agit en effet de complanter et recéper l'oliveraie et la châtaigneraie.

3. Enjeux faunistiques et floristiques

Les terrains sont situés à proximité de la ZNIEFF de type 1 (identifiant **940030425**) **ANCIENNES MINES DE FRANCONNE ET DEFILE DU LANCONNE**) et de la ZNIEFF de type 1 (Identifiant : **940031072**) - **CRETE CALCAIRE DE BARBAGGIO / TEGHIME**.

La zone Natura 2000 la plus proche est située à l'étang de Biguglia. Il n'y a pas a priori de liens fonctionnels entre cette zone et la zone de projet.



Carte 7 : Localisation des ZNIEFF de Type 2

Il n'est pas connu sur le site d'espèces protégées. Cependant, en l'absence d'inventaire faune flore complet, on portera une attention particulière aux espèces sensibles ou protégées qui sont présentes dans des habitats proches ou présentant des similitudes.

Chiroptères

Les bassins versants situés entre Saint-Florent et Biguglia sont identifiés comme des zones à enjeux par l'Office de l'environnement et l'Association Chiroptères de Corse. La préservation des habitats de chauve souris est un enjeu important sur le secteur.

Les mesures principales seront **d'éviter de détruire les habitats (notamment les souches de vieux châtaigniers)**, de maintenir des corridors de haies et éviter les effets lisières (à prendre en compte pour le défrichement, maintien des boisements sur les contours, corridors de passage intraparcéllaires), lors de l'exploitation des parcelles, le mode de production sera celui du cahier des charges de l'agriculture biologique, sans recours donc aux pesticides et insecticides chimiques. On évitera aussi toute pollution lumineuse sur le site (pas d'installation de lampes solaires pour les éclairages de chemins).

Choux de Corse (*Brassica Insularis Moris*)

Il n'y a pas de stations connue sur le site. Une importante station est présente au col de Teghime. En cas de présence de l'espèce des mesures de protection seront mises en place.

Houx (*Ilex aquifolium*)

Des houx sont présents sur le site. Malencontreusement, lors des travaux de nettoyage, quelques pieds ont été coupés, mais non déracinés. Une attention particulière sera portée à la préservation des différents pieds de houx, dont certains sont de taille remarquable.

De manière générale, il est recommandé dans cet environnement sensible :

- De maintenir la mosaïque de paysages et de milieux favorables à la diversité des espèces ;
- Maintenir les boisements sur une partie significative de la surface, préserver des haies périmétriales, les corridors de haies et éviter les effets de lisière.
- Pratiquer les travaux de débroussaillage et de défrichement hors de la période d'enfouissement des tortues, et hors de la période de reproduction des oiseaux.
- Utiliser des outils de précision pour les phases de défrichement : par exemple pour le gyrobroyage, on effectuera des nettoyages au girobroyeur à main ou en cas de recours à des engins tractés, on fera une première coupe à 30 cm puis une deuxième plus rase ;
- Préserver les souches des vieux arbres ;
- Proscrire l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ;
- Préserver les murets de pierres sèches et l'habitat traditionnels ;
- Travaux préparatoires du sol et éventuels terrassements en respectant les courbes de niveau, décompactage en profondeur pour l'implantation des vergers mais en évitant le retournement des horizons du sol (chisel ou ripper, pas de charrue) ;
- Préservation de la végétation sur les crêtes ...

III. Climat, sol, topographie et ressources en eau : une mosaïque de potentiels

1. Données géologique et ressources en eau souterraines

Le site du projet est situé au Sud du Col de teghime, la carte géologique documente la présence d'une famille principale de failles orientées NW-SE. Des sources sont répertoriées sur le site et émergent principalement des zones d'éboulis dans la prolongation des accidents tectoniques. Les zones de chevauchement entre serpentinites et calcschistes sont favorables à la présence de résurgences pérennes.



Carte 8 : extrait de la carte géologique (BRGM)

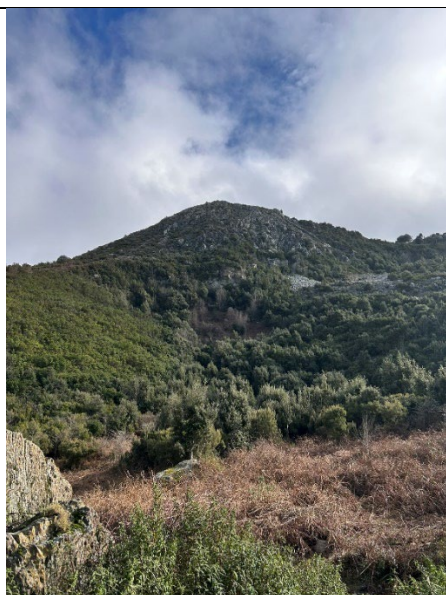
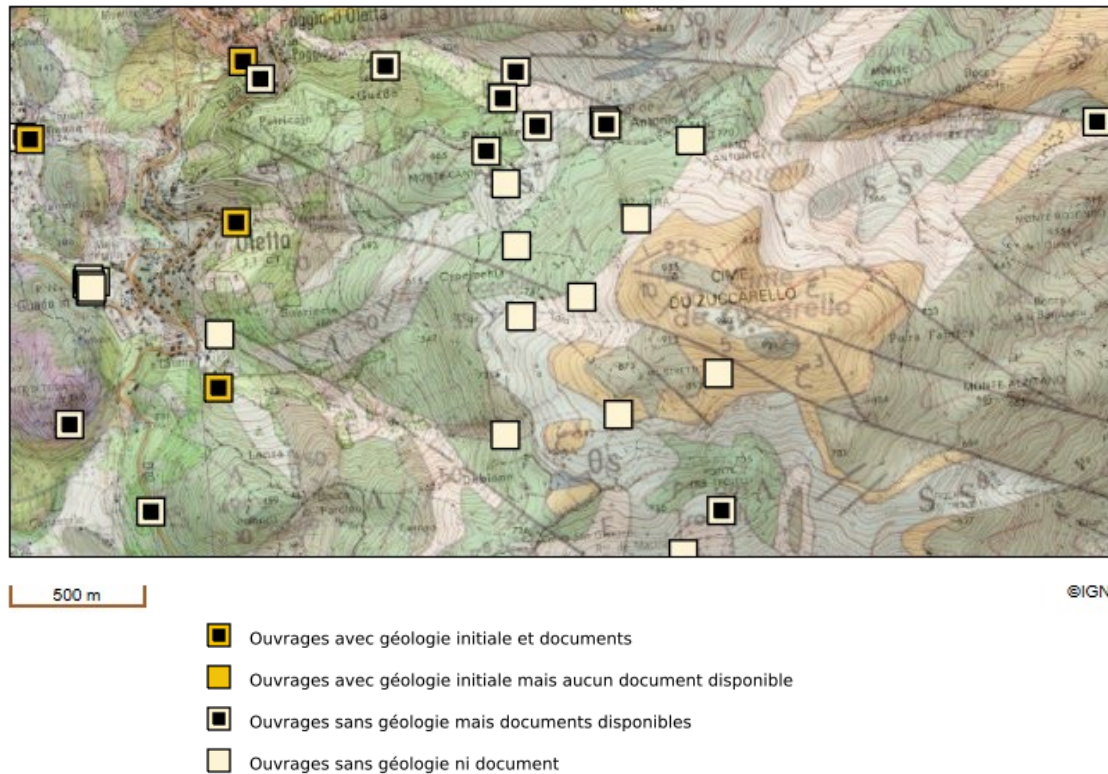


Photo 5 : présence d'éboulis et résurgences d'eau



Photo 6 : Source et aménagements d'abreuvoirs



Carte 9 : Localisation des sources et / ou forages (sources infoterre BSS-BRGM)

Un certain nombre d'ouvrage de prélèvement est connu et présent sur les parcelles ou à proximité dont des périmètres de captage d'eaux potables (2 sources Saint Antoine). Plusieurs sources non documentées sont présentes. Leurs débits sont mal connus et les écoulements sont peu gérés entraînant des zones de saturation en eau et des écoulements libres.

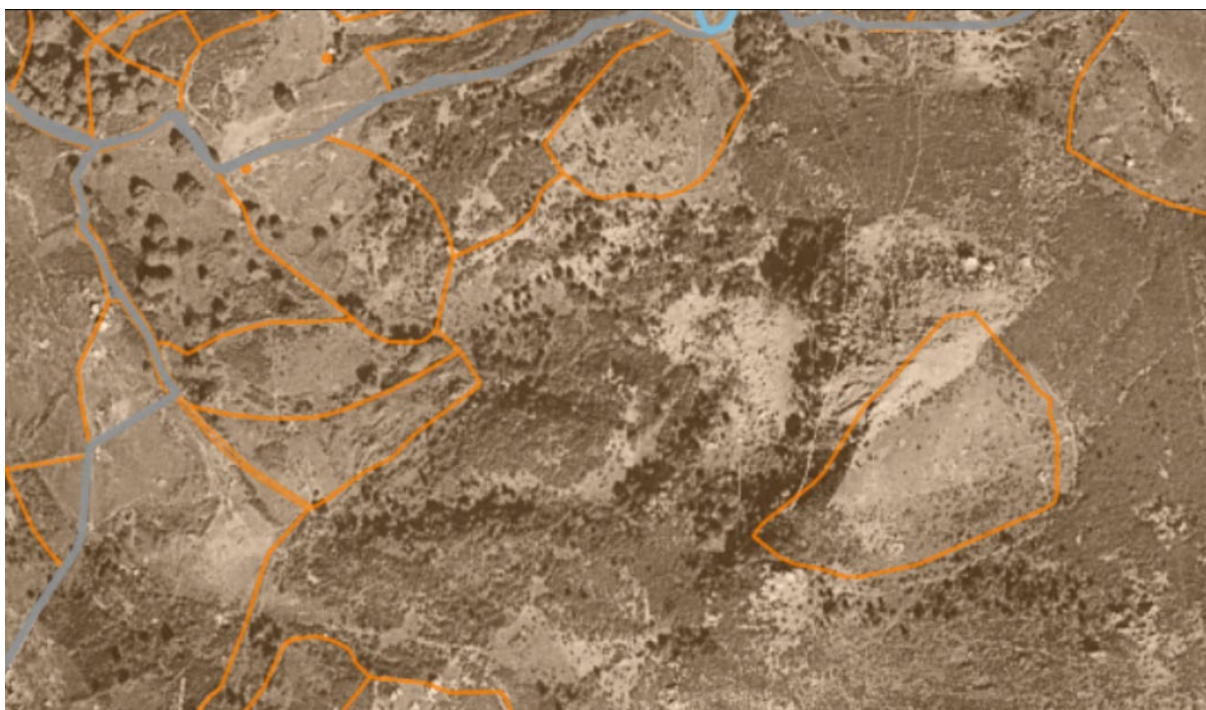
La remise en état des restanques et le captage d'une partie des écoulements dans des bassins pour l'irrigation est envisagée pour assurer la mise en place les premières années des cultures. Par la suite, les cultures retenues doivent pouvoir être envisagées avec un très faible recours à l'irrigation pour ne pas mobiliser excessivement les ressources en eau souterraines.

En tête des bassins versants des ruisseaux temporaires, **on envisagera des micro-retenues d'eau** (mares et petits bassins) permettant de retenir et infiltrer les eaux.

A ce stade, il n'est pas prévu de réaliser de forages pour l'alimentation du projet.

1. Topographie et climat : zonage

Le territoire de projet est marqué par une topographie très accentuée. La pointe Redia culmine à 852 m et les parcelles les plus basses sur la façade ouest se situent entre 650 m et environ 700 m.



Carte 10 : photo aérienne période 1950-1965 (Sources geoportail)

La région du Nebbiu, où se situe Oletta et le site du projet, tire son nom du mot corse nebbia, signifiant brouillard, un phénomène qui y est particulièrement fréquent, même en été. Ce brouillard est un élément clé du climat local, contribuant à maintenir une humidité élevée dans l'atmosphère et le sol, même à 600 mètres d'altitude.

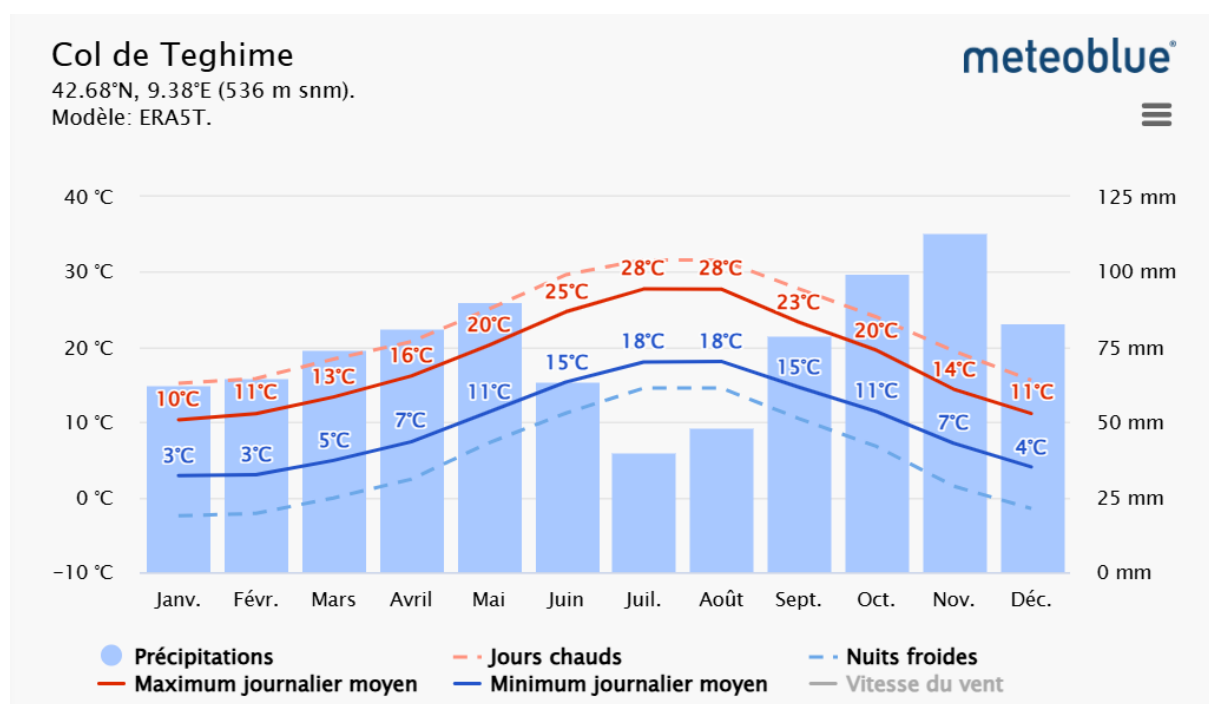


Figure 2 : Diagramme ombro-thermique – col de teghime – données modélisées (source meteoblue)

Les pluies sont très irrégulières et la variabilité interannuelle est forte. En revanche la fréquence des brouillards, même en été, contribue à la présence d'eau sur le site. Cette relative abondance d'eau est confirmée par l'analyse de la flore locale :

Fougères, même sur les parties les plus en altitude, présence de houx dans les vallées orientées au Nord.

Les coteaux orientés Ouest, où l'on retrouve les vestiges de l'oliveraie et des terres de pâtures/céréales sont plus sèches ce qui est plus favorable à la culture du pistachier que les coteaux froids et humides où l'on retrouve la châtaigneraie.

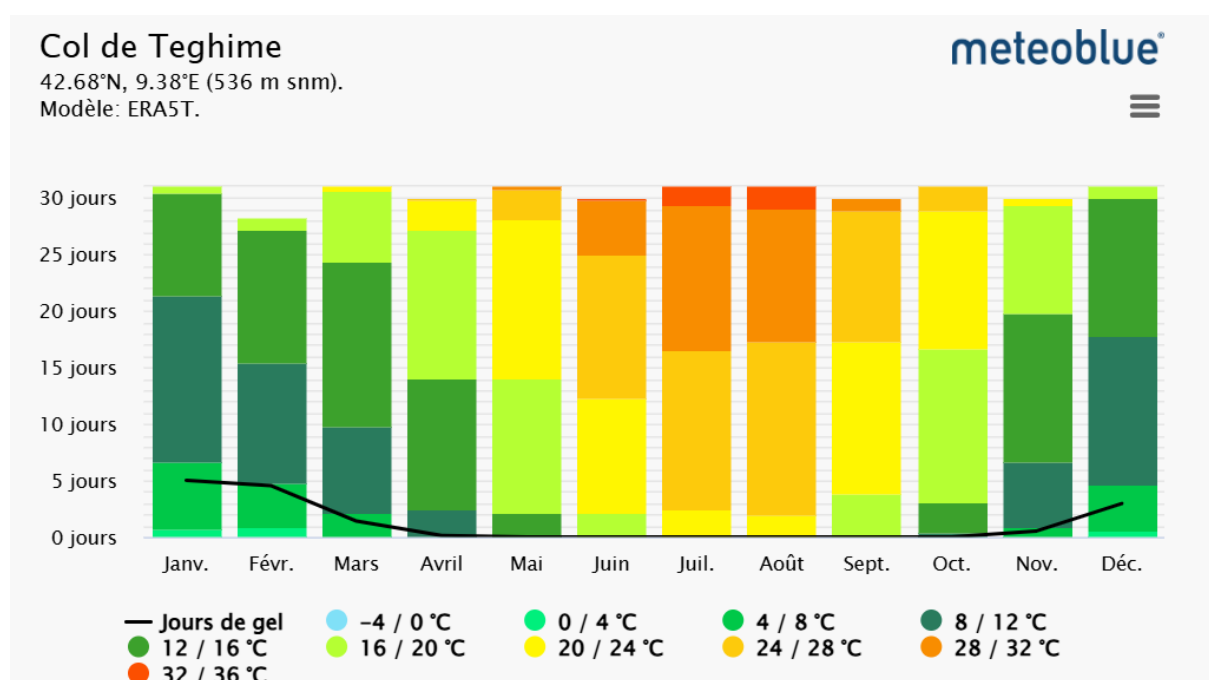


Figure 3 : Diagramme des températures – col de Teghime- données modélisées (Sources meteoblue)

Le risque de gel de printemps, qui est un facteur de risques pour la culture du pistachier, reste faible. Les hivers sont suffisamment froids pour que le cumul de degrés froid induise la floraison. On pourra choisir une variété telle que Sirora pour le pistachier qui nécessite environ 500 à 600 heures de froid annuelles.

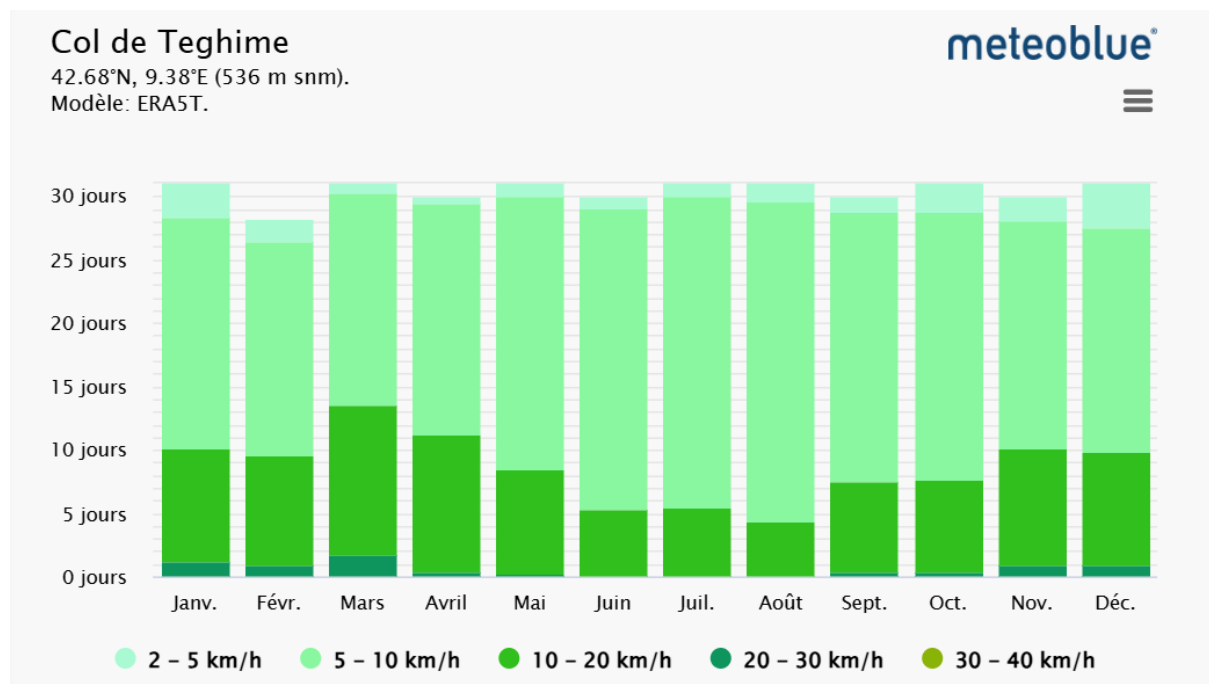


Figure 4 : Diagramme du nombre de jours de vent – Col de Toghime – Données modélisées (source météo blue)

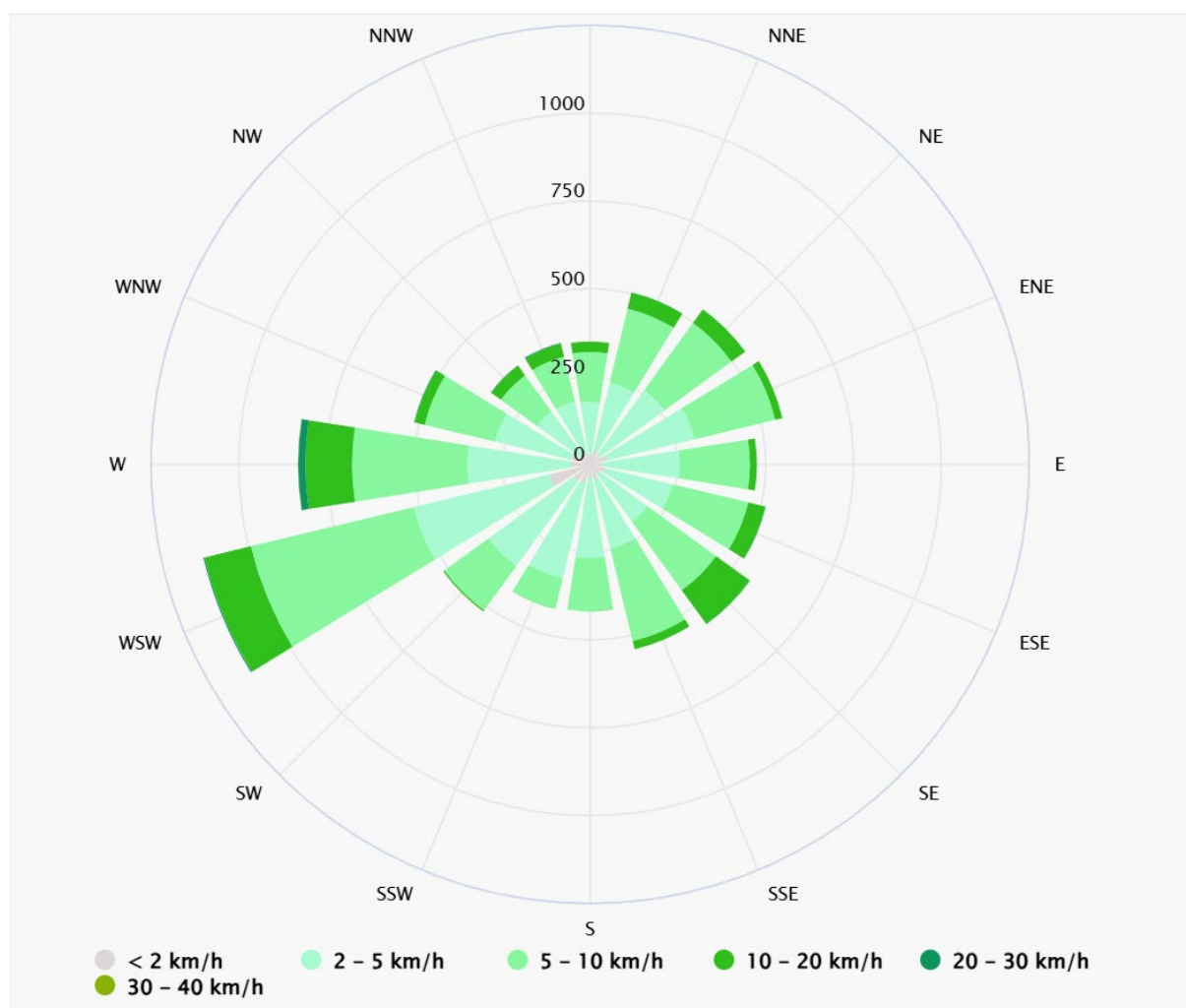


Figure 5 : Rose des vents – Col de Teghime- Données modélisées (Source météoblue)

Les vents fréquents dans la région sont un élément fondamental pour la culture du pistachier dont la pollinisation se fait par le vent et non par les insectes pollinisateurs. On placera les individus mâles en fonction des vents dominants.

Sur la pointe Redia et dans les pentes escarpées avec éboulis :

Maitien de la lande ligneuse et de la végétation forestière. Ces zones ne sont pas favorables à l'implantation de cultures.

Anciens vergers de châtaigniers

Nettoyage, recépage et complantation, de châtaigniers. Les emplacements des anciens châtaigniers ne sont pas favorables à une culture comme le pistachier qui supporte mal les excès d'eau.

La châtaigneraie était assez étendue, les photos des années 1950 semblent montrer une occupation de châtaigniers dans des vallées sur une bonne partie des parcelles 1187, AA83, et dans les vallons de la 1242. Le défrichement permettra de retrouver les anciennes terrasses (des reconnaissances à pied ont permis d'en identifier un certain nombre).

Anciens vergers d'oliviers et terres de pâturage ou de culture de céréales avec inclinaison

moyenne et sols peu profonds

Orientées à l'Ouest, ces espaces peu gélifs peuvent être réouverts et plantés avec des cultures peu exigeantes en eau, avec production de fourrage et / ou d'engrais vert en interrang.

On propose de réhabiliter les oliviers (recépage) et d'implanter une culture de pistachiers, culture peu exigeante en eau.

Landes d'altitude en façade orientale :

Ces terres sont soumises à des vents très forts, et sont très régulièrement dans le brouillard. Peu propices à l'implantation d'arbres fruitiers, ces pentes soumises à une forte érosion pourraient bénéficier d'une végétation arbustive mais non envahissante pour garantir le nécessaire coupe-feu et la servitude DFCI.

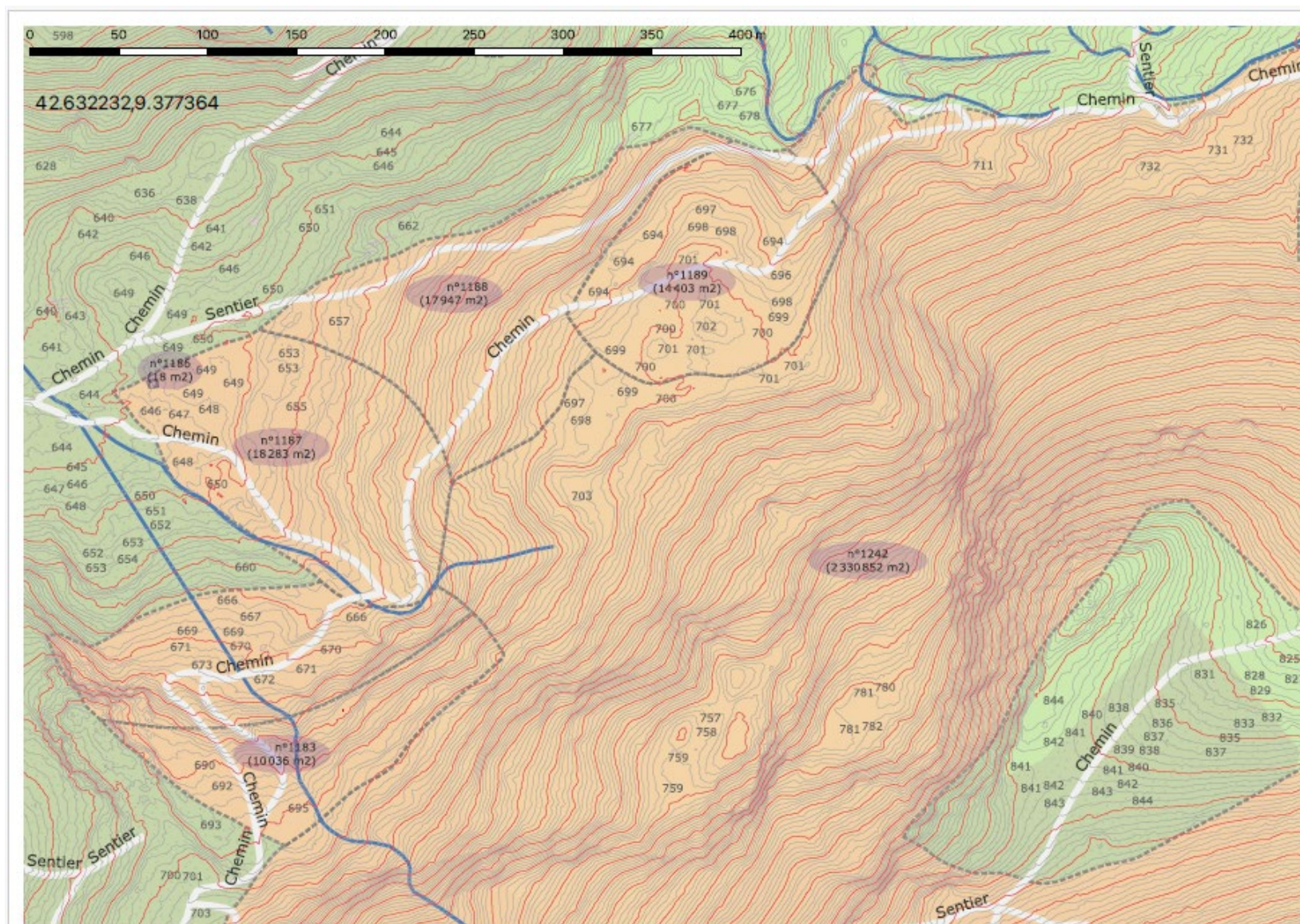
Afin d'améliorer les infiltrations d'eau, il est proposé d'implanter ces plantes arbustives le long des courbes de niveau.

Le porteur de projet souhaiterait implanter des câpriers dans l'exploitation. Potentiellement cette culture pourrait s'accommoder de ce secteur Est et venté, et répondre aux exigences pour la protection contre l'érosion et l'incendie.

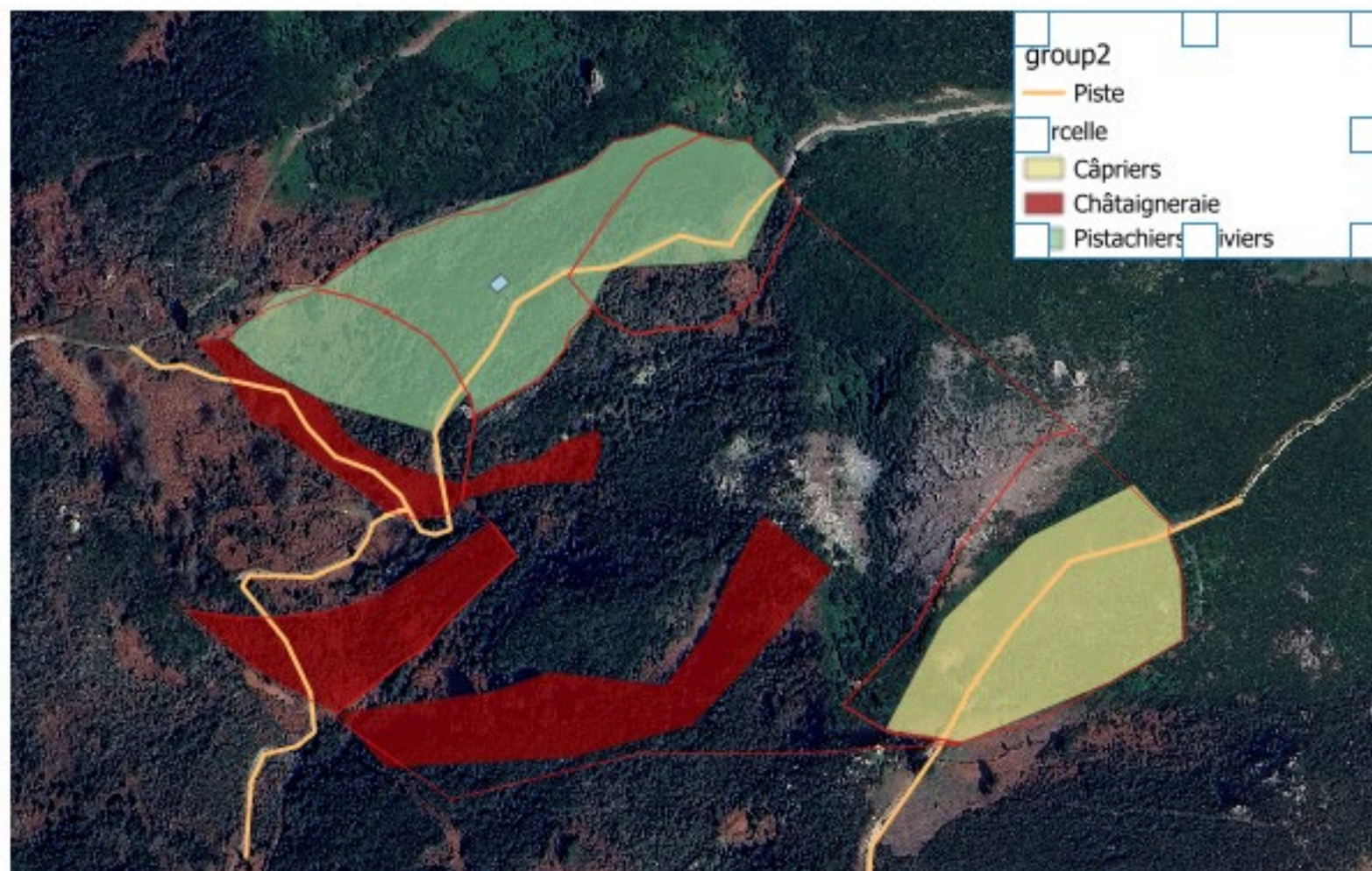
Des ressources mellifères diversifiées

En jouant sur les différents climats et sur la variété des espèces végétales, l'environnement est tout à fait favorable à l'apiculture. On recommande l'implantation de ruches qui pourront être déplacées entre les différentes zones de projet. Le maintien d'un maquis sur une grande partie des surfaces, et la présence de châtaigniers sera d'autant plus favorable à la production de miel AOP.

On peut donc délimiter 5 secteurs géographiques aux conditions pédo-climatiques très variées et qui pourront être mises en valeur différemment. Près de la moitié de la surface totale restera en boisement naturel (couvert forestier ou lande ligneuse). Les pentes, la nature du sol ou l'orientation ne permettant pas d'envisager de cultures.



Carte 11 : Topographie de la zone d'étude



Carte 12 : Plan d'implantation et d'aménagement des parcelles (parcelles cultivées, bâtiments, pistes)

IV. Plan d'implantation proposé de cultures

Concernant le choix du type de culture, après de nombreux échanges avec les associations Pistache en Provence et France Pistache, Monsieur DOUBI souhaite intégrer un atelier de productions de pistaches dans l'exploitation. En effet, cette culture dont la demande est importante semble :

- Particulièrement adaptée au territoire Corse (conditions pédo-climatiques) ;
- Présenter un bon potentiel de résistance aux évolutions climatiques à venir, notamment les vagues de chaleur ;
- Répond à une tendance lourde de la consommation et à un désir de produits d'origine France/Corse par les transformateurs et les consommateurs ;
- Pouvoir à terme, faire l'objet d'une IGP (plusieurs porteurs de projet se sont manifestés en Corse);
- Avoir une image compatible avec les autres produits du terroir patrimonial corse..

Conscient de la complexité du site et de son importance patrimoniale, la deuxième culture retenue est le châtaignier pour une production de farine AOP et de miel associé. Enfin, dernière culture retenue à ce stade, le câprier.

Productions complémentaires et diversifiées

Les plans ci dessus permettent de représenter l'ensemble des productions et interactions envisagées. Les représentations de la répartition des cultures attendue ne peuvent être affinées à ce stade dans les parcelles où le couvert de maquis est trop épais. Les intentions présentées à ce stade pourront être réajustées à la réalité du terrain.

Le plan de plantation proposé se base sur le potentiel agronomique des différentes zones (nature du sol, drainage, microclimat et orientation...). On évitera les zones trop froides ou trop humides ou peu venteuses pour le pistachier.

Les tournières pour les engins agricoles seront placées au mieux pour respecter l'insertion paysagère de la plantation.

Les terres plus en pentes, ou aux sols trop maigres seront conservées **comme réserve pastorale complémentaire et comme réservoir de biodiversité.**

On notera plus particulièrement dans ces plans :

- L'organisation des différents espaces permettant de créer une **mosaïque de paysage** dans l'esprit de la trame paysagère des montagnes du Nebbiu et tout particulièrement favorable aux oiseaux ;
- **L'implantation selon les lignes de niveau**, la réhabilitation des canaux et terrasses permettra d'infiltrer les eaux et de mieux les répartir. On propose de créer des mares, des fossés à redents et des baissières pour répartir, infiltrer les eaux. En outre, cette implantation permettra de bien mettre en valeur les lignes du relief.

- La **sécurisation des ressources en eau** pourra se faire par la création d'un forage si nécessaire. Une citerne de 120 m³ pour la sécurisation incendie et l'irrigation pourra être implantée sur une plateforme ;
- Le **défrichement des zones anciennement cultivées mais le maintien d'une surface significative en haies naturelles, et d'îlots boisés, et la préservation du couvert forestier au cœur des parcelles sur les pentes du Mont Rida**. Par principe, on conservera tout individu indigènes déjà présents sur place avant le démarrage du projet pour des raisons qui leur sont propres (taille, services écosystémiques rendus au lieu, harmonie/patrimoine...).

Au vu du potentiel agronomique du site, des débouchés possibles, et des enjeux d'insertion dans le Paysage agraire du Nebbiu, de la préservation des écosystèmes, le projet propose donc le développement des ateliers de production suivants :

- **Rénovation châtaigneraie** : Surface estimée 3,5 hectares, production de farine de chataîgne AOP (Densité maximum 60 arbres par hectares).
- **Rénovation Oliveraie** : de nombreuses cépées d'oleastres sont présents sur le site. Dans l'attente d'un diagnostic plus précis des équipes de la Chambre d'Agriculture, le projet prévoit de rénover par greffage ces cépées sur une surface d'environ 1 ha (complantée de pistachiers)
- **Plantation de pistachiers** : les surfaces estimées potentiellement cultivables en pistachiers représentent 4 ha. La plantation est en coteau, et nécessitera probablement un peu de reprofilage des terrasses pour permettre le passage des engins agricoles.
- **Plantation de câpriers** : les parcelles de coteaux exposées à l'Est ne sont pas favorables à l'implantation de vergers. Des arbustes comme le câprier, implantés selon les courbes de niveau pour réduire les risques d'érosion. Des haies diversifiées seront implantées, et devront strictement respecter les préconisations des services de protection incendie. La surface identifiée est de 2 ha
- **Installation de ruches** : L'environnement des parcelles est très favorable à la production de miel AOP –Mele di Corsica. On retrouve la végétation spontanée typique du maquis, notamment bruyères, arbousiers. La châtaigneraie est une excellente ressource mellifère. Le lierre qui recouvre les vieux sujets morts est une ressource mellifère de fin de saison intéressante. Le projet prévoit l'implantation de plantes compagnes et de haies mellifères. IL s'agira donc d'introduire 30 ruches au démarrage du projet et potentiellement jusqu'à une centaine de ruches pour la production de miels AOP.
- **Maquis et bois non défrichés** : sur les coteaux trop pentus, mais aussi sur les bords de parcelles, et de manière isolée pour les arbres remarquables, on préservera le maquis et les boisements existants. Cette végétation permet de retenir le sol et d'éviter l'érosion, d'infiltrer efficacement les eaux de pluie. Elle est aussi une ressource essentielle pour la biodiversité et bien sûr pour la production du miel. 9 ha sont préservés en lande ligneuse et forêt.
- **Petits ruminants** : à ce stade, le projet envisage l'élevage de quelques têtes de petits ruminants. Mais aucun choix technique ne sera fait avant le défrichement.

V. Une approche environnementale exigeante

Le développement de l'activité agricole sur passe par **une approche écologique intégrale, basée sur l'équilibre écosystémique de chaque zone** (châtaigneraie et oliveraies rénovées, vergers de pistachiers, plantation de câpriers, pâturage tournant et apiculture...), permise par les outils suivants :

- Choix d'espèces endémiques et diversité variétales pour la rénovation ;
- Implantation de plantes compagnes arbustives et herbacées en particulier dans les vergers de pistachiers (couverture du sol, répulsion des bioagresseurs, fixation de l'azote...) ;
- Etalement de la ressource florale sur l'année pour les insectes et les abeilles : bandes d'aromatiques, bandes fleuries, friches fleuries en complément des ressources mellifères de la châtaigneraie et du maquis préservé... ;
- Aménagements agroécologiques pour la biodiversité (mares, nichoirs, haies...) ;
- Ressources de matière organique (compost, fumiers de petits ovins, arbres en trognes dans les haies...) ;
- Aménagements selon les principes de l'hydrologie régénérative pour la gestion de l'eau (keylline design, noues, mares, goutte à goutte,,..)

Implantation des parcelles de pistachiers



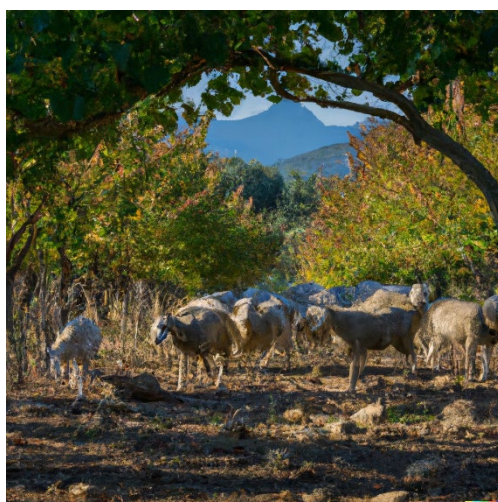


Figure 6: Image générée par IA : Ovins pâturent une plantation de pistachiers à Patrimonio

2. Restaurer le bâti ancien et assurer l'insertion paysagère des accès aux sites

Traitement architectural des limites, accès, clôtures et portail

Clôtures

Les clôtures sur la totalité du projet sont composées d'une maille métallique non enterrée et de 4 fils de barbelés.

Elles respecteront les préconisations de l'ODARC.

La piste DFCI doit rester accessible en permanence. La clôture de la parcelle sur le versant orientale devra prendre en compte cette contrainte.

Les clôtures doivent empêcher la libre divagation des bovins et l'intrusion des sangliers. En revanche, elles laisseront passer la petite faune.

Le porteur de projet prendra en compte toute recommandations des services environnementaux pour perturber le moins possible les écosystèmes tout en préservant ses cultures.

Portails d'accès

Des portails élevage seront installés.

Plusieurs restaurations de bâtis anciens sont prévues

- Un pagliaghju (20/30m²) sur la parcelle 1186 sera restauré à l'identique
- Un pagliaghju (10-20 m²) sur la parcelle 1188 sera restauré à l'identique

On prévoit dans ces secteurs à la topographie compliqué de l'outillage léger pour l'entretien des parcelles et le soin des arbres.

On recommande des équipements légers montés sur quad, une centrale hydraulique embarquée sur le quad permet d'installer la plupart des éléments nécessaires à l'entretien des parcelles :

- Gyrobroyeur forestier
- Tondeuse à fléau
- Semoir pour Engrais vert
- Pulvérisateur pour solutions naturelles et arglies
- Filets de récolte pour oliviers et pistachiers



Local technique

Pour les besoins de l'exploitation, on devra disposer d'un bâtiment de stationnement du parc agricole et le bâtiment de post récolte des pistaches et des châtaignes (phase de nettoyage, écalage, séchage), ainsi que d'un local technique pour le miel et les câpres.

A ce stade du projet, il semble qu'un local de d'environ 400 m2 soit nécessaire et suffisant pour le projet : Une partie du bâtiment fermé de 250 m2 (20m * 10m), et un auvent d'environ 150 M2.

Le bâtiment pourra être implanté sur la parcelle 1188.

Les opérations suivantes sont nécessaires sur place :

Stockage des matériels et salle de repos pour salariés

Le parc de machinisme et les outillages nécessaires à l'exploitation doivent être stockés sur place. Une partie sous auvent, une partie dans un atelier fermé. Une pièce servira de local phytosanitaire. Les personnels salariés et saisonniers pourront loger sur place lors des opérations nécessitant une surveillance comme les phases de séchage des pistaches.

Réception tri et séchage des châtaignes et des pistaches

La réception, le tri et le séchage se font en extérieur sous le auvent.

Les pistaches doivent être écalées (après mouillage à l'eau potable) et séchées dans les 24 h après cueillette **afin d'éviter le développement d'un champignon hautement toxique, l'Aflatoxine.**

Les phases de séchage sont longues (24 heures en continu par cycle) ce qui implique une présence sur site de personnels qui supervisent la récolte et le process de séchage..

Une fois séchées et triées entre pistaches ouvertes et fermées, les fruits sont envoyés pour stockage, vente ou cassage. Ces opérations ne seront pas faites sur site.



Photo 7 : Ecaleuse monocorps avec système d'injection d'eau montée sur châssis



Photo 8 : Séchoir à flux d'air chaud vertical avec brûleur à gasoil

Ce séchoir avec brûleur gasoil (3,5 l/h pour le modèle 1000 kg, 8,5 l/h pour le modèle 3000 kg) et ventilateur à moteur électrique. Conteneurs standards de type Dryer Garriga d'un volume de 1,9 m³ (1,22 m x 1,22 m x 1,67 m) en tôle, avec fond en tôle perforée est équipé d'une trappe de déchargement à commande manuelle.

Pour les châtaignes, le séchage se fera probablement par air pulsé chaud comme pour la pistache. Avant le séchage, on doit tremper les châtaignes pendant plusieurs jours dans des cuves dont l'eau est renouvelée quotidiennement pour éliminer les châtaignes véreuses ou pourries, et tuer les éventuels parasites. . Une fois séchées, les châtaignes seront emmenées dans un moulin pour les opérations de décorticage et de tamisage, conditionnement.

Miellerie

D'autres parcelles dans la plaine sont gérés par monsieur Doubi. Les parcelles de montagne seront donc intégrés dans un système de production plus large qui permettra éventuellement la transhumance et d'augmenter le nombre de miellées.

On propose donc d'installer les locaux de la miellerie dans la plaine pour faciliter les flux logistiques. Un local technique dans le bâtiment sera consacré au matériel d'apiculture nécessaire à proximité des sites de la montagne.

Après la récolte des hausses des ruches de la montagne, elles seront descendues en plaine pour être traitées.

Câpres

Les câpres sont récoltées aux heures fraîches le matin pour éviter les départs en fermentation. Elles doivent ensuite rapidement être mises en saumure (ou au sel sec). Elles fermentent doucement pendant un à deux mois avec une manutention régulière avant la mise en pots. Ces opérations seront effectués dans un local en plaine.

Production / Usage	Surface en extérieur sous auvent	Surface en intérieur
Machinisme / Local intrants (filets...)/ Atelier	75 m ²	100 m ²
Séchoir à pistaches et châtaignes	75 m ²	
Miellerie		30 m ² : stockage hausses et matériel
Atelier câpre		20 m ² (table de tri)
Salle de repos personnel		Appartement cuisine, salle de bain, WC, 2 chambres : 80 m ²
TOTAL	150 m²	250 m²

Besoins énergétiques :

A ce stade du projet, le raccordement électrique du site n'est pas envisageable. Une partie du toit du bâtiment agricole pourra être équipé en PV afin d'alimenter :

- Les éventuelles pompes d'irrigation pour le goutte à goutte
- L'électricité des ateliers et salle de repos
- Pendant la période de séchage, le porteur de projet louera un groupe électrogène pour disposer de la puissance électrique nécessaire pour les opérations d'écalage et de séchage.

Besoins en eau du bâtiment de séchage

Le process d'écalage des pistaches et de trempage des châtaignes nécessite d'utiliser de l'eau (prélavage, mouillage des pistaches lors de l'écalage, tri par flottaison des pistaches vides et des pistaches pleines, lavage des machines et des sols).

Un forage eau potable devra être réalisé. D'une profondeur probable de plus de 35 m, il sera intégré dans la demande d'examen au cas par cas auprès de la DREAL.

La consommation annuelle du forage n'excédera pas les 1000 M3, on déposera donc une déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau.

Un stockage après utilisation évitera le rejet en direct dans la nature. On stockera après tamisage les eaux de process. Elles seront testées avant épandage à la tonne à eau en application du règlement sanitaire départemental.

Pour la protection incendie du bâtiment, on installera une citerne de 120 m3. En portant une attention particulière à son insertion paysagère (revêtement bois par exemple) ou citerne souple avec muret de parement.

De manière générale, le bâtiment sera :

- De forme rectangulaire avec un toit en double pente avec une pente orientée sud ou sud est ou sud-ouest pour pouvoir poser des panneaux solaires
- Un auvent avec une dalle béton d'environ 100 m2 complétera le bâtiment. Il permettra les opérations de post récolte (lavage, séchage pistache), mais aussi de stocker les caisses de récolte, et du matériel agricole
- Couverture pierres : le toit sera en partie recouvert de panneaux photovoltaïques, le reste étant au maximum en ardoise typiques de la région pour l'intégration paysagère

Les esquisses ci-dessous, qui n'incluent pas le auvent, donnent une idée de l'intégration paysagère souhaitée.

Le bâtiment fera l'objet d'un dépôt de permis spécifique et un dossier pour passage en CTPNAF sera monté.

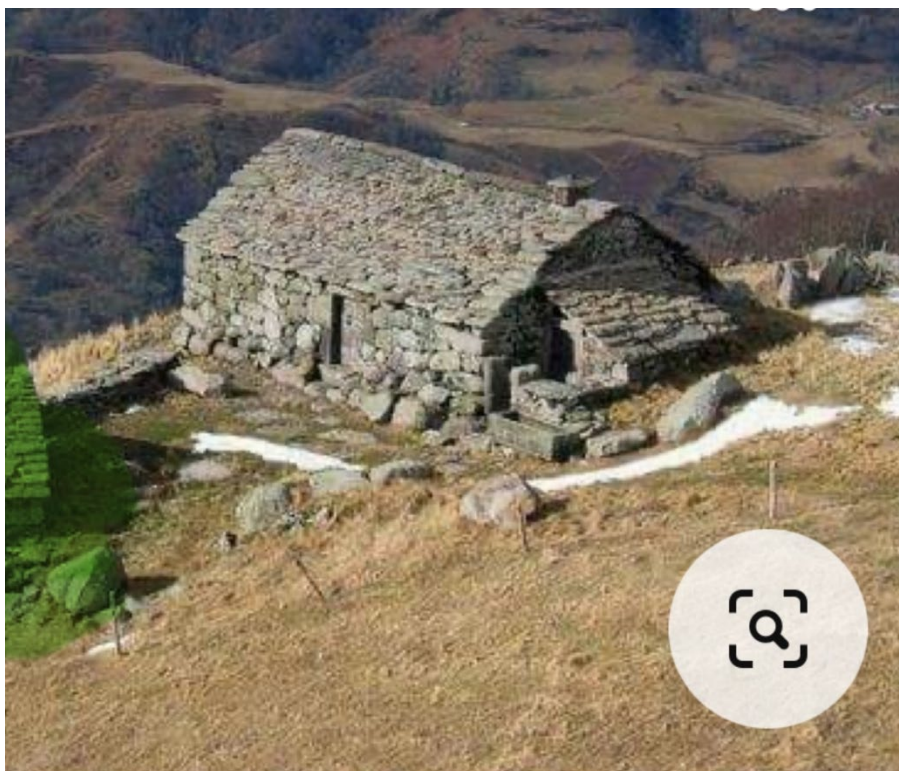


Figure 7 : Plan de principe de construction du bâtiment agricole (hors auvent et panneaux PV)

VI. Conclusion

Le projet de Monsieur Amine DOUBI a mûri depuis quelques mois. Il intègre désormais les enjeux environnementaux, paysagers du site et appréhende mieux les enjeux agronomiques.

La gestion de l'eau sera un facteur déterminant pour la réussite du projet.

A ce stade, la couverture végétale est difficilement franchissable dans certaines zones et ne permettent pas de passer au stade de la conception détaillée.

Le nettoyage des parcelles, et le défrichage ciblé de certains secteurs est nécessaire pour avancer dans la conception.

Ce dossier vient donc appuyer les deux démarches menées auprès de la DREAL d'une part pour l'examen au cas par cas de la demande de défrichage et le forage à plus de 35 m, et le dossier d'autorisation de défrichage d'autre part.

En outre, Monsieur DOUBI se met en lien avec des spécialistes de chacune des productions envisagées auprès de la chambre d'agriculture et des syndicats d'appellation (châtaigne AOP, Mele di Corsica, Oliu di Corsica) et continue ses échanges techniques avec le syndicat France Pistache d'une part et l'Association « les câpriers du Garlaban » d'autre part.

Grâce à la restauration du bâti existant, l'exploitation est fonctionnelle et pourra accueillir dans de bonnes conditions les travailleurs.

Le bâtiment agricole nécessaire à l'exploitation pour le stockage des outils et du machinisme mais aussi pour sécher et stocker les pistaches produites sur l'exploitation devra s'intégrer au mieux dans le paysage et rester peu visible des points de vue et belvédères de la région. Un dossier sera présenté en temps voulu en CDPNAF.